

l'Esprit
Colognote

N° 12
Août 2017

Cologne

entre passé et avenir



Journal du
PLR
de Cologne

"Le Grand Cologne", Aquarelle Famille Necker



Le mot de la Présidente

Marie-France Asensio - Conseillère municipale, Présidente du PLR Cologny

Nous voici pratiquement au milieu de notre législature et le temps est passé à une vitesse folle, rythmé par les quelque 77 séances de commissions dans lesquelles vos élus ont travaillé.

Comme chaque année au premier juin, le Conseil municipal se dote d'un bureau composé de membres élus parmi les conseillers. Il veille entre autres à la bonne marche des travaux du Conseil municipal, et est composé de 2 secrétaires, d'un vice-Président et d'un Président.

Pour l'année en cours, c'est notre élu PLR Richard Lefebvre qui occupe la place de Président, il est dès lors le premier citoyen de notre commune. Souhaitons-lui beaucoup de plaisir dans cette fonction.

Catherine Pahnke se présente pour la deuxième année consécutive en tant que Maire, et je tiens à la remercier pour son travail et sa grande disponibilité.

Ce premier semestre a été enrichi par les agréables moments que nous avons pu partager avec vous. Il y a tout d'abord eu les cours de gymnastiques offerts à tous les habitants à l'initiative des élus PLR. Ces cours ont eu lieu les samedi matin des mois de mai et juin, dans le parc du Gerdil. Une initiative à réitérer absolument !

Le rallye pédestre PLR du dimanche 11 juin a enchanté de nombreuses familles. Ses étapes surprises et ses jeux très pimentés ont contribué à son succès.

Finalement, nous nous réjouissons de la réalisation de l'extension de la salle de musculation du Centre Sportif de Cologny, répondant à un véritable besoin.

La rentrée est là, l'été se prolonge encore un peu, mails il faut déjà sortir du rythme des vacances et reprendre le chemin du travail.

Bonne reprise à tous !!



Bulletin d'adhésion

Pour devenir membre de l'Association PLR de Cologny,
vous pouvez renvoyer ce coupon à notre case postale 107, 1223 Cologny ou vous inscrire par e-mail : cologny@plr-ge.ch

Nom: Prénom:

Adresse:

Email: Tél.:

Cologny le: Signature:



Madame de Staël à Cologny

Professeur Jacques Berschtold - Directeur de la Fondation Martin Bodmer

Au lendemain de la 2e Guerre mondiale, Churchill fut reçu par le collectionneur zurichois Martin Bodmer en sa demeure de Cologny. À cette occasion, le Journal de Genève (16 sept. 1946) dressa la chaîne des illustres propriétaires du 'Grand Cologny' :

Ceux qui vécurent dans la demeure où M. Churchill déjeunera. La demeure où M. Churchill et les siens déjeunèrent aujourd'hui a été créée en 1715, par Jean-Robert Tronchin, le fermier général, qui construisit vers 1720, une première « maison de maître », où devait résider le fameux médecin Théodore Tronchin. [...] En 1755 il fut question que Voltaire y vint habiter. Peu d'années après, Jean Gallatin, mort célibataire, fit élever la demeure actuelle avec un goût très sûr et une parfaite compréhension du paysage genevois. En 1776, c'est Jean Hubert, peintre habile et découpeur de génie, qui devient propriétaire et y cultive avec amour son jardin tout en observant la nature. À Jean Hubert devait succéder en ces lieux Necker de Germany, frère du ministre, qui dut y recevoir souvent sa nièce Madame de Staël, la meilleure amie de Mme Necker de Saussure sa belle-fille.

Le Journal se montre sensible à une succession de grands hommes en un terroir. Le Genevois Louis Necker dit de Germany (1730-1804), frère aîné du ministre Jacques Necker, avait acquis la maison de la propriété de Cologny et le terrain alentour, en 1784, l'année même où son petit frère Jacques acquit le château de Coppet. À Cologny, c'est donc en « cousine » que Germaine de Staël (1766-1817) a apprécié le bonheur d'échanges brillants ; elle y vécut aussi les heures sombres de mauvaises nouvelles reçues du gouvernement républicain de Paris (1796).

Ce domaine devait devenir plus d'un siècle et demi plus tard le lieu où le collectionneur humaniste zurichois Martin Bodmer (1899-1971) allait vivre durant trente ans ('Grand Cologny', domaine Gautier) et où est encore conservée sa collection unique de témoignages de la pensée humaine – au service de l'idéal de la « Weltliteratur » ('Petit Cologny', domaine Haccius). Cologny se situait dans une commune rurale ; Germaine y rendait visite à son oncle. Elle y retrouvait aussi son cousin Jacques Necker (1757-1825), fils de Louis. Ce botaniste s'était marié en 1785 avec Albertine de Saussure (1766-1841), fille du savant genevois Horace Bénédicte de Saussure (1740-1799) qui, comme Germaine, était fort instruite. De même âge, les deux cousines par alliance, filles de Genevois de renommée internationale, furent très liées intellectuellement, promouvant la littérature allemande (amitié pour les Schlegel) et l'affirmation et l'émancipation du sexe faible. Albertine séjournait et écrivait volontiers durant l'été à Cologny. Germaine appréciait l'endroit :

Il vaut mieux parler qu'écrire, vous le savez bien. Voici ma vie : je vais dîner samedi à Cologny et ma cousine revient jeudi 8 octobre, jour du départ de Benjamin. (Germaine de Staël à Pictet de Rochemont, fin septembre 1802)

C'est à Cologny que Mme de Staël reçut, en juin 1796, le courrier de Benjamin Constant la prévenant de Paris que le Directoire décidait son « arrestation » (3 floréal an IV). Albertine fréquenta certes le salon de Germaine exilée à Coppet mais tint elle-même un salon. À une époque où l'on préparait les filles à leur rôle d'épouse, les cousines lectrices d'Émile contredisent ce

que Rousseau dit de la place subordonnée des femmes. Albertine Necker-de Saussure écrivit dans L'Éducation progressive (1828-38) que les femmes devaient bénéficier d'une instruction en langues, sciences naturelles et beaux-arts, au lieu de se voir confinées à des fonctions subalternes. Germaine et Albertine se montrent des lectrices critiques de Rousseau et le complètent.

Albertine est un témoin important de la vie de Germaine et des tumultes de sa relation avec Constant. Survivant à sa cousine, elle rédigea l'importante et pénétrante Notice sur les écrits et le caractère de Mme de Staël qui sera placée, quatre ans après la mort de Mme de Staël, en liminaire du t.1 de ses Œuvres complètes (Londres, 1820-1, 17 vol.). L'hommage rappelait le premier ouvrage jamais publié par Mme de Staël, Lettres sur les écrits et le caractère de J.-J. Rousseau (1788).

À Cologny, les époux Necker ont cédé la place à la Fondation Martin Bodmer. L'extraordinaire collection d'ouvrages de philosophie politique rassemblés par Martin Bodmer réserve une place de choix aux aspirations à la liberté. La Fondation a acquis le plus grand fonds privé d'imprimés rares des œuvres de Mme de Staël. L'exposition temporaire à voir jusqu'au 1er octobre 2017 célèbre cette belle acquisition réalisée à l'occasion du bicentenaire de son décès, et éclaire l'esprit de libéralisme et de liberté qu'elle partagea avec sa cousine colognote et avec Benjamin Constant.





Subventions accordées

par la commission culturelle aux habitants de Cologny

Pablo Batista - Conseiller municipal, Président de la commission culturelle

Le saviez-vous ?

Votre commune subventionne une myriade d'événements culturels, pour tous les goûts, pour tous les âges. Toujours à l'écoute de vos suggestions, la commission culturelle s'efforce de vous proposer des opportunités culturelles variées.

En guise d'encouragement, voici un catalogue des offres culturelles gratuites proposées par votre commune :

- Concerts de musique de chambre organisés par les Concerts de Cologny,
- Expositions d'arts visuels et apéros-spectacles élaborés par le comité du Centre Culturel du Manoir,
- MusiCologny : tout au long d'un week-end, votre propre et unique festival qui précède la Fête de la musique à Genève,
- Opéra, danse, concerts ou théâtre : de nombreux billets de spectacle pour le

Grand Théâtre, le Victoria Hall, le Théâtre du Crève-Coeur, les concerts de l'OSR ou encore l'Arena, vous attendent à la Mairie,

- Et enfin, certains spectacles lyriques de l'association Mise-en-Voix.

Pendant l'été et depuis de nombreuses années, vos enfants bénéficient d'une subvention de 50% par stage d'initiation au chant, à la comédie et/ou aux arts visuels, par exemple :

- Des ateliers théâtre animé par le Théâtre du Crève-Coeur,
- Des ateliers de chant lyrique composé par l'association Mise en Voix,
- Des ateliers créatifs imaginés par Celyvart.

Enfin, pour celles et ceux de tous les âges qui pratiquent une activité culturelle, une rétrocession annuelle de CHF 100.- à été proposée par la commission culturelle et acceptée à l'unanimité par le conseil municipal.

Grace à cette initiative, nous espérons que vous aurez du plaisir à suivre vos cours de danse, de musique et instrument, de chant, de solfège, de théâtre et d'arts plastiques.



Gilles DUPONT
Thomas BYRNE

Auberge du Lion d'Or

Place P. Gautier 5
1223 Cologny
T: +41 (0)22 736 44 32
F: +41 (0)22 786 74 62
www.liondor.ch

GPA SÉCURITÉ



SÉRÉNITÉ

INSTALLATION RACCORDEMENT INTERVENTION

Votre partenaire unique

+41 22 707 94 00

www.gpa.ch



Y aura t-il un "Cologny-Plage" ?

Bernard Girardet - Conseiller administratif

La commune de Cologny a été approchée par le canton dans le cadre de la nouvelle répartition des tâches entre le canton et les communes. (Communément appelé désenchevêtrement.)

Partant du constat qu'à part Genève-Plage, les deux seuls équipements sportifs d'importance cantonale sont le stade de Genève, et l'autre en devenir, la patinoire du Trèfle-Blanc à Lancy, l'Etat s'est enquis de savoir si la commune serait susceptible d'être intéressée par la reprise de Genève-Plage.

Le périmètre dit de Genève-Plage comprendrait cinq parcelles :
La parcelle principale de la piscine de 30'587 m², englobant le bâtiment du spa « Bain Bleu », au bénéfice d'un droit de superficie.
La parcelle de la Nautique de 3'300 m².
La parcelle correspondant à l'esplanade Alinghi de 4'260 m², la parcelle Tropical Corner, où se trouve les activités de Wakeboard et de planche à voile, de 3'120 m², et quelques menues parcelles de 280 et 54 m². Soit une surface globale de 41'601 m².

Aujourd'hui, dans les comptes de l'Etat de Genève, ces terrains et les bâtiments qui s'y trouvent, figurent pour une valeur de CHF 32'355'711.-, soit CHF 8'296'479.- pour les terrains et CHF 24'059'232.- pour les bâtiments.

Le transfert de ces 41'000 m² supposerait un achat à hauteur de CHF 32'355'000.- de la part de la commune.

Dans le cadre du désenchevêtrement, le principe a toujours été de ne vendre une infrastructure qu'à la commune sur le territoire de laquelle se trouve cette infrastructure.

Cela étant, une intercommunalité avec des communes voisines de Cologny, dont certaines ont déjà manifesté leur intérêt, pourrait être envisageable pour le développement de futures installations, tel que la réalisation d'une piscine couverte ou pour assumer les frais de fonctionnement.

Il est enthousiasmant de pouvoir imaginer rénover, transformer et développer de nouvelles infrastructures sur un site aussi intéressant, situé sur le territoire communal,

pouvant accueillir des activités dans ce cadre majestueux du bord du lac (patinoire provisoire, marché de Noël, etc..) en toutes saisons.

Cependant, toute modification n'est pas simple dans cette zone soumise à la loi sur la protection des rives du lac, et qui plus est, certains bâtiments font l'objet de contraintes patrimoniales.

La Commune qui a demandé une expertise financière et une étude de faisabilité constructive devra, quand elle aura tous les éléments en mains, juger si elle est à la hauteur du défi en termes d'opportunité de développement et d'investissement financier.



le déménagement en douceur



Devis gratuit

BALESTRAFIC

Certifié  Qualité



Votre concours de photo

L'Esprit Colognote voyage

Jasmine von Spee-Bodmer - Conseillère municipale

C'est donc parti ! Continuez à nous envoyer vos photos !
Nous vous attendons... Un petit rappel ?



Critères de réussite ?

- Originalité
- Humour
- Talent artistique.

Comment l'éditer ?

- Mettez un titre à votre photo !
- Envoyez votre photo à l'adresse : cologny@plr-ge.ch

Délai ?

- Dès ce jour, et jusqu'au 1er décembre.

Vous retrouverez aussi les meilleures photos de l'année 2017 dans votre journal. Le jury donnera son verdict et donnera un prix en décembre au vainqueur ! Bonne chance à tous, et surtout... amusez-vous bien !



"Happy in Cologny"

Auteur: Max



"Le Colognote à Genève"

Auteur: Pauline vS



"Sunset and midnight bath"

Auteur: Patrick Girardet



L'Esprit Colognote au sommet du Lobuche Peak (6'119m) en face de l'Everest et du Nuptse. 11 mai 2017, 5h du matin.

Auteurs: Guillaume et Jacques Lefebvre



Rallye Pédestre

Grégoire A. Gency - Conseiller municipal, Président de la commission des routes

C'est par un beau et chaud dimanche de juin que pas moins de 100 personnes se sont retrouvées à la Salle communale pour le départ du traditionnel Rallye que le PLR Cologny organise tous les 2 ans.

Sept postes disséminés dans la Commune dont le Pré Byron, la terrasse du Lion d'Or ou encore la Fondation Bodmer attendaient une vingtaine d'équipes. Des chants, des déguisements, des exercices d'adresse et de réflexion, rien ne fut épargné aux participants.

Pendant le rallye, les équipes devaient également remplir un « fil rouge » avec des questions de culture générale. Savez-vous quel a été le premier hors d'œuvre du dernier menu servi aux passagers de 1ère classe dans le Titanic avant qu'il ne coule en avril 1912 ? Réponse : des huîtres à la Russe !



L'ambiance festive a régné pendant tout le rallye et c'est vers 13h que tout le monde s'est retrouvé à la salle communale pour l'apéritif et le déjeuner offert par l'équipe PLR. Au menu, 18kg de lasagnes, de la salade et 12kg de pomme pour les tartes. Le tout fabriqué « maison » !

Les trois premières équipes ont remporté un grand panier garni et tous les participants, de 7 à 77 ans, sont repartis comblés de cette journée.

Un grand merci à nos généreux sponsors : la pharmacie de Cologny et la régie Grange ainsi qu'à tous ceux qui ont répondu présents pour l'organisation de ce rallye. Nous nous réjouissons de la prochaine édition.





Un moment colognote avec Nathalie Schneuwly

Propos recueillis par Richard Lefebvre – Président du Conseil municipal

- Nathalie Schneuwly, depuis quand êtes-vous colognote ?

Depuis 1995, lorsque je suis venue rejoindre mon mari dans la commune où il avait grandi. Nous avons repris la maison familiale et nos trois enfants sont nés à Cologny.

- Trois mots qui qualifient Cologny ?

Magnifique, agréable (à vivre) et privilégiée.

- Votre plus beau souvenir colognote ?

J'aime tout particulièrement la cérémonie du 1er août dans la commune. Lorsque nous ne sommes pas en vacances à l'étranger, nous nous réjouissons de participer à cette fête en famille et terminer devant le magnifique feu de joie au Pré Byron. Un moment très intense, entre émotion et sérénité.

- Une réalisation communale qui vous plaît particulièrement ?

La crèche de la Louchette. C'est un investissement indispensable de nos jours, car la plupart des mamans travaillent et ont besoin de pouvoir laisser leurs enfants en toute confiance en journée. C'est aussi un facteur important de cohésion sociale. Enfin je trouve l'architecture du bâtiment très réussie et espère que les enfants sont heureux de passer du temps dans cet espace moderne et adapté à eux.



Nathalie Schneuwly

- Quelques légitimes motifs de fierté liés à votre engagement communal ?

Dans la mesure où je n'ai pu rester qu'une année au conseil municipal, j'avoue ne pas avoir eu le temps d'avoir un motif de fierté particulier, mais je me suis rattrapée en faisant de mon mieux pour défendre les intérêts des colognotes au Grand Conseil. Ma candidature au conseil administratif fut aussi une belle aventure, même si mes chances de succès étaient minimes. Je trouve qu'il est important de donner le choix aux électrices et électeurs, surtout en ces temps où ils se désintéressent de la politique et perdent confiance en leurs autorités.

- Des regrets pour la Commune ?

Le fait que les enfants scolarisés à Pré-Picot ne participent pas aux promotions de Cologny. J'ai grandi à Perly et, pour moi, le jour des promotions était vraiment un jour de fête et d'appartenance à la commune. Je n'ai pas ressenti cela pour mes enfants, perdus dans la grande fête organisée par la Ville de Genève au parc La Grange. Il manquait ce lien de proximité.

- Le lieu de la commune qui vous émeut le plus ?

La descente du chemin des Falquets avec la vue sur le Mont Blanc. Une image chaque fois saisissante en cas de beau temps.





Quel avenir pour la zone villas à Cologny?

Didier de Montmollin - Conseiller municipal,
Président de la commission de l'urbanisme et Vice-Président de la commission des constructions

Nous savons que la pression démographique demeure très forte dans le Canton de Genève, avec pour corollaire un indéniable besoin de construction de logements. Cela se traduit bien sûr en projets en zone de développement tels que ceux qui ont été réalisés récemment sur le territoire de Cologny, aux Cèdres et à la Tulette.

Mais la zone villas est, elle aussi, fortement touchée depuis que le Grand Conseil a modifié la loi sur les constructions dans le but de permettre une densification sensiblement plus élevée des constructions autorisables en zone villas, ou plus techniquement, en zone 5.

Certes, la surface de la construction exprimée en m² de plancher, ne doit en principe pas excéder 25% de la surface de la parcelle.

Toutefois, « lorsque les circonstances le justifient et que cette mesure est compatible avec le caractère, l'harmonie et l'aménagement du quartier », l'Etat peut autoriser un pourcentage beaucoup plus important : 40%, 44% ou même 48% selon l'effort de performance énergétique.

Par ailleurs, l'Etat « peut autoriser exceptionnellement, lorsque la surface totale de la parcelle ou d'un ensemble de parcelles contiguës est supérieure à 5000

m², avec l'accord de la commune exprimé sous la forme d'une délibération municipale », un projet d'habitat dont la surface atteint 50%, 55% ou même 60%, de la surface de la parcelle ou des parcelles, toujours selon l'effort de performance énergétique.

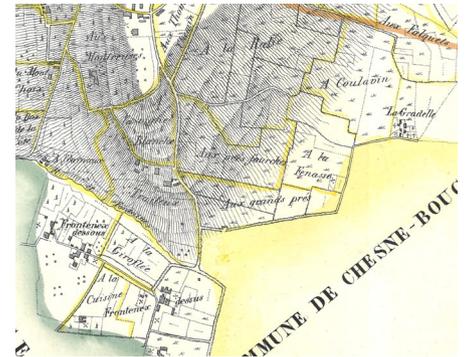
Un guide élaboré récemment par l'Etat avec la collaboration des communes, est sensé donné des pistes en vue d'une application cohérente des normes légales énoncées ci-dessus. Au nombre des critères pouvant être pris en compte pour une densification accrue, figurent en particulier les flux de circulation, les places de parc, les arrêts de transport public à proximité, etc.

Cologny doit maintenant, en fonction des spécificités de son territoire et de son habitat, s'atteler à définir une approche en la matière, démarche qui s'inscrit dans le plan directeur communal actuellement en voie de révision dans la foulée du plan directeur cantonal. Il sera impératif de ne pas discriminer certaines portions du territoire communal par rapport à d'autres et de trouver un juste équilibre. Tâche délicate s'il en est vu la multiplicité d'intérêts parfois contradictoires.

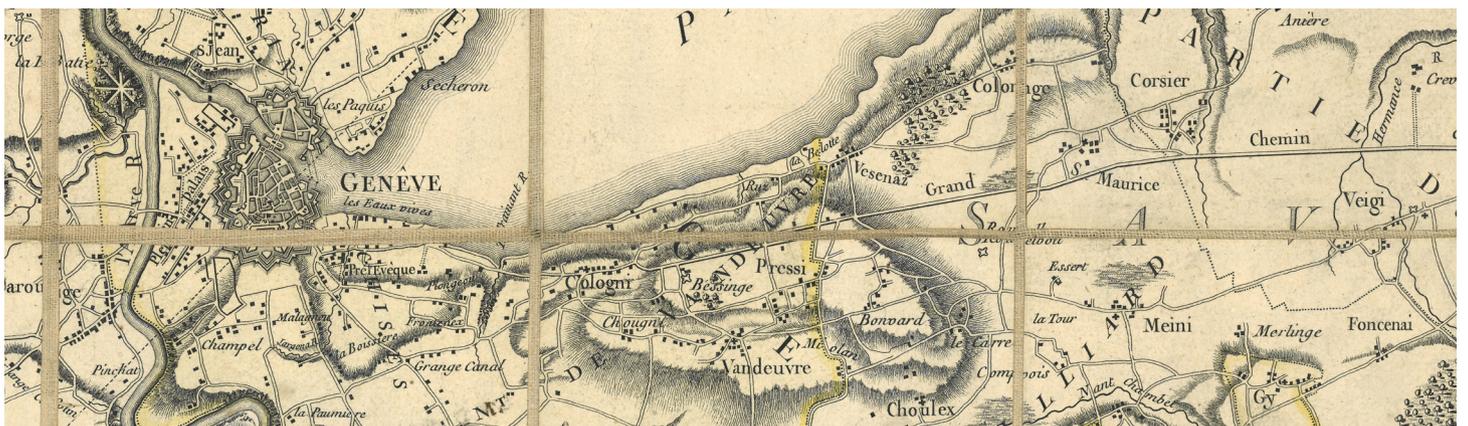
Mais une chose est sûre : mettre les pieds contre le mur ne serait pas une solution intelligente puisque cela signifierait que les

préavis négatifs de la commune seraient encore moins souvent suivis par l'Etat que c'est le cas actuellement. Quant au « droit de veto communal », il n'existe que dans l'hypothèse de densification accrue sur une ou plusieurs parcelles excédant 5000 m².

Il convient donc de prendre en compte la volonté du législateur cantonal de permettre, à certaines conditions, de procéder à une densification accrue mais il faut aussi



donner toute son importance au respect du caractère, de l'harmonie et de l'aménagement du quartier considéré, comme la loi le prévoit. En somme, il faudra conjuguer aussi bien que possible les nécessités objectives avec le souhait manifeste de nos habitants de préserver l'aspect villageois et champêtre du territoire de Cologny.





Deuxième séance d'information sur le centime additionnel

Jules Munier - Conseiller municipal, Président de la commission des finances

Le comité du PLR Cologny organise semestriellement des séances d'information et d'échange. Ces séances ont pour but d'améliorer la transparence et la communication sur des sujets de première importance pour l'avenir de notre commune.

Après la première réunion du 3 novembre 2016 qui traitait du développement de la parcelle au 16 chemin des Fours, une deuxième séance a été organisée le 29 mai 2017 avec pour thème le centime additionnel. Le centime additionnel est le taux d'imposition communal. Il permet de calculer l'impôt communal qui s'ajoute à l'impôt cantonal de base.

Lors de cette deuxième séance des présentations ont été réalisées par le Conseiller administratif en charge des finances et le Conseiller municipal président de la commission des finances. Les membres et sympathisants ont ensuite pu poser des questions et donner leur point de vue. L'ambiance était appliquée en raison du caractère technique du sujet et des nombreuses informations à assimiler.

Les discussions ont principalement porté sur l'éventualité d'une baisse du centime additionnel. Les arguments pour la baisse et le maintien peuvent être résumés ainsi :

Baisse

- Economies sur l'impôt que les contribuables payent à la commune d'environ 3% par centime
- Limitation d'une dérive des dépenses publiques

Maintien

- Augmentation significative des investissements administratifs et financiers à moyen terme
- Augmentation des charges financières avec le doublement de la péréquation des ressources à moyen terme (la péréquation des ressources est un impôt que la commune de Cologny reverse aux communes à faible potentiel de ressources)

Il est évident que les investissements planifiés pour les prochaines années doivent être suffisamment importants et utiles aux Colognotes pour justifier la privation du contribuable d'une économie d'impôt, certes modeste, mais tangible.

La commission des finances discutera la question du centime additionnel le 28 août en se basant sur le plan financier quinquennal réalisé en respectant le

nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2). Rappelons que la commission prévoit sur la base d'hypothèses chiffrées avec pour objectif général la maximisation du bien-être des Colognotes.

Un résumé de l'activité de la commission peut être trouvé dans le rapport annuel administratif et financier. Ce rapport publié sur le site internet de la commune comporte de nombreuses informations utiles, notamment sur les finances communales.

Je remercie les participants et invite nos membres et sympathisants à continuer à poser des questions aux élus qu'elles soient techniques ou générales. La prochaine séance d'information aura lieu cet automne et traitera de la sécurité communale.



cogenet
COMPAGNIE GÉNÉRALE DE NETTOYAGE



LE NETTOYAGE AU SENS PROPRE

Bernard Girardet
N. 079 347 43 44
1223 Cologny
E-mail: cogenet@bluewin.ch



Chaque personne est unique. Sa santé est notre seule préoccupation.



Pharmacie de Cologny
Christine Fumeaux
Homéopathe
Livraison gratuite à domicile

Place du Manoir 20
1223 Cologny
Tél. 022 735 35 84
www.pharmaciedecologny.ch



Restaurant - Traiteur
Angelo Citiulo

Place du Manoir 14 - 1223 Cologny, Genève - Tél. 022 736 13 55
Fermé le lundi et mardi - reservation@lacroserie.ch



Hommage à une personnalité admirable

Pierre-Yves Vallon - ancien maire

Enfant du sérail de la politique libérale à Genève, journaliste et politologue au Journal de Genève durant plus de dix ans, on la surnommait La Buffat, ou le « 8ème Conseiller d'Etat ».

Françoise Buffat qui nous a quittés en ce début d'année est née en Alsace en 1933 dans une famille d'origine juive. Arrivée en Suisse à l'âge de 9 ans, elle y poursuivra des études en sciences politiques avec pour directeur de mémoire le diplomate suisse Franz Blankart. Sa thèse sera accompagnée par Denis de Rougemont.

Mère de deux enfants, une fille et un fils, elle se lancera dans le journalisme, sera correspondante à l'ONU et écrira plusieurs livres et cahiers de poésies pendant sa carrière.

Cette belle personne, respectée dans le monde politique, écoutée et lue, parlant avec les mots justes, faisant part d'une grande sensibilité féminine, faisait preuve d'une grande richesse intérieure. Françoise Buffat apporta aussi sa contribution au journal du parti Libéral « le Colognote » en signant plusieurs articles entre 2010 et 2014.

Au comité de rédaction, nous avons vite compris qu'elle allait apporter des idées différentes et parfaitement écrites. Elle était ouverte à tous les points de vue. Son franc parlé restera dans toutes les



Grande dame des lettres
et de la communication.
Françoise Buffat

mémoires des personnes qu'elle a côtoyées. A Coligny, ses sujets étaient souvent en rapport avec la société, car elle savait aussi provoquer des polémiques et faire réagir. Son écriture libre apportait un éclairage intergénérationnel nouveau.

Bien que n'habitant pas Coligny, on la vit participer aux fêtes communales par solidarité.

Françoise est partie trop tôt. Pour beaucoup, son absence laisse un vide profond qui ne sera pas facile de combler. Elle va nous manquer.



Philippe Taillé

BOULANGERIE
PATISSERIE
TEA-ROOM

20, rampe de Coligny
1223 COLOGNY
Tél. 022 736 26 96
Fax 022 735 60 02

51, rte de Florissant
1206 GENEVE
Tél. 022 346 38 18

58, rue Jacques-Dalphin
1227 CAROUGE
Tél. 022 301 92 63

106, Bois de la Chapelle
1213 ONEX
Tél. 022 793 93 15

87, rue de Graman
1241 PUPLINGE
Tél. 022 349 02 77

LABEL QUALITE
A NOTRE MAISON

Du mardi au samedi: de 06h30 à 19h00 (Magasin de Coligny 06h00 à 19h00)
le dimanche de 06h30 à 18h00. Tous les magasins sont fermés le lundi.

Sur mesure

GRANGE

DEPUIS 1884
VOTRE ADRESSE. NOTRE PASSION

WWW.GRANGE.CH

Noël FURS

1, place Claparède - 022 346 28 55 - www.noelfourrures.ch

J'ai les goûts les plus simples du monde, je me contente du meilleur. O. Wilde





Olivier Girardet

Conseiller municipal, Président de la commission de la sécurité, Vice-Président du PLR de Cologny

Levée des déchets de cuisine

Le 1er mars 2017 a eu lieu la première collecte des déchets de cuisine qui a atteint 740 kg. La semaine suivante, plus d'une tonne était déjà ramassée.

Actuellement, nous atteignons environ deux tonnes par semaine de déchets chargés d'eau qui ne sont plus inutilement brûlés. Nous avons atteint 50% de notre objectif et invitons les ménages qui ne sont pas encore équipés de la petite poubelle verte à venir la retirer gratuitement à la Mairie.

Ouverture du guichet de la police municipale

Depuis le 2 mai 2017, le guichet de la police municipale est ouvert de 8h30 à 12h00. En effet, nous souhaitons renforcer le lien de proximité entre notre police municipale et les habitants. Nous étudions aussi la mise en place d'un numéro de téléphone 24H/24.

Aménagement des combles du bâtiment du Gerdil

L'autorisation de construire concernant les travaux de transformation de l'ancienne école du Gerdil est entrée en force. Les collaboratrices et collaborateurs de l'administration seront regroupés dans ce bâtiment réaménagé. Une passerelle reliera les combles de ce dernier au premier étage de la Mairie. Cette réalisation, saluée par la commission des monuments et des sites, mettra en valeur la Mairie et permettra aux promeneurs de passer entre ces deux bâtiments.

Nouveaux immeubles au chemin de la Tulette 6

Le 28 avril 2017, l'Etat de Genève a délivré l'autorisation de construire trois immeubles de logements (de 6, 8 et 9 étages) sur la parcelle sise à l'angle du chemin de la Tulette et du chemin de la Gradelle. Ce complexe comprendra une centaine de nouveaux logements, un local commercial et un parking souterrain. Les appartements de ce projet privé seront destinés uniquement à la location.



**moins
de papiers
plus
d'efficacité**

devillard.ch

DU COPIEUR À LA GED

devillard